Syndicat Intercommunal d'Assainissement des communes de Doussay-Cernay (Siren : 200000347)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Doussay
Arrondissement	Châtellerault
Département	Vienne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	25/10/2005
Date d'effet	25/10/2005

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Philippe BIGOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	Le Bourg
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	86140 DOUSSAY
Téléphone	05 49 90 73 04
Fax	05 49 19 42 71
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	1 123
Densité moyenne	36,74

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
86	Cernay (218600476)	457
86	Doussay (218600963)	666

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif *Collecte et traitement en assainissement collectif, des eaux usées sur le territoire des communes adhérentes. a) Assainissement collectif Le syndicat assure les investissements et l'exploitation des ouvrages ansi que la Gestion du service de l'assainissement collectif par tout moyen qu'il juge nécessaire. Pour assurer ces compétences, les communes adhérentes s'engagent à remettre au syndicat, l'ensemble de leur patrimoine relatif au service de l'assainissement collectif, à savoir : les terrains, les installations, les réseaux, les prêts en cours etc... En ce qui concrne les installations à caractère industriel, une convention de raccordement devra être passée entre le pétitionnaire et le syndicat avant toute autorisation de raccordement. b) les eaux pluviales la collecte stricte des eaux pluviales (réseau eaux pluviales) reste de la compétence des communes.*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
86	Syndicat Intercommunal Mixte pour l'Equipement Rural,pour l'Eau et l'Assainissement du Département de la Vienne (S.I.V.E.E.R) (258600592)	SM fermé	216 592

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)